

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PUIISSON**

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze Mars, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (9) : BARTHES Daniel, REY Philippe, DELREUX Martine, VIALLES Gisèle, JEAN REMI ANTON, BAGNATI Sylvain, GUIEN Guylaine, GALINIER Norbert, TRILLES Michel,

Absents : BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, Chantal Gabaude a donné procuration à Philippe REY, MORLIERE Ludovic a donné procuration à Gisèle VIALLES, NADAL Caroline a donné procuration à Sylvain BAGNATI, QUIRINY Monique a donné procuration à Monique Quiriny,

Votants : (13)

Secrétaire de séance : VIALLES GISELE

2024-10 : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'OPERATION MAIRIE 151- « REHABILITATION DE LA MAIRIE » ;

M le Maire expose le projet de réhabilitation de la Mairie actuellement située dans les anciens locaux de l'école élémentaire.

M le Maire rappelle qu'il est nécessaire de rénover le Bâtiment B sous l'appartement afin de créer 2 pièces : la salle des mariages et la salle du Conseil.

DEVIS : 130 923.15 euros HT – 157107.78 euros TTC

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant, au titre de l'année 2024 :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR-DSIL	26184.63 €	20%
FOND VERT		78553.89 €	60%

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

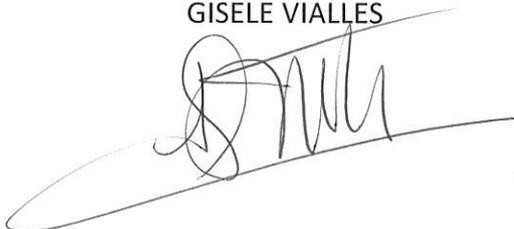
Auto-financement			
Fonds propres		26184.63€	
Emprunt		0.00 €	
Total HT		130 923.15€	

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement (Conseil Départemental et Région et autres aides)
- La commune **s'engage** à solliciter des subventions les plus larges possibles, à tous nos partenaires financiers (Département, Région, et autres)
- **APPROUVE** la mise en œuvre des études préalables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Secrétaire de séance
GISELE VIALLES



Le Maire
Daniel Barthes



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr